

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 décembre 2015

MODERNISATION ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE - (N° 3319)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 51

présenté par
M. Laurent et M. Hutin

ARTICLE 7

Supprimer les alinéas 3 à 5.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La République ne devrait jamais hésiter devant une mesure simple d'uniformité. Il est ainsi proposé d'harmoniser la fermeture des bureaux de vote à 19h00 sur l'ensemble du territoire national.